



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°129/2020 du Conseil communautaire Séance du 12 octobre 2020

Date d'envoi de la convocation = 06/10/2020
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 63
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 11
Nombre de délégués absents : 1

L'an deux mille vingt, le douze octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Charles BASCLE, Sandrine ANGLEZAN, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Michel CEGIELSKI, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Monique GRAZIANO-BAYLE, Corine MARTIN, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Alain POMMIER, Jean Christian REY, Justine ROUQUAIROL, Thierry VINCENT, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Stéphane MAURIN, Gilles DELALIEU, Ulric BELANGERE, José RIEU, Philippe LAGET, Manon CROUSIER, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Florian REYROLLE, Julie MERCIER, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoît TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Didier BONNEAUD, Catherine CHANTRY, Christine CLERC, Ghislaine DE VERDUZAN, Catherine PECASTAING, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Marie-Chantal PIONNIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, François BARBE, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Philippe GAMARD, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, André LOPEZ, Jean-Marc LAURENS, Sophie GUIGUE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Béatrice LOISON, Éric AJASSE.

Absents ayant donné procuration : Jean-Yves CHAPELET à Michèle FOND-THURIAL, Pascale BORDES à Alain POMMIER, Anthony CELLIER à Philippe BERTHOMIEU, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à Michel COULLOMB, Yves CAZORLA à Manon CROUSIER, Patricia CHENEL à Patrick PANNETIER, Muriel ROY-CROS à Sophie GUIGUE, Benjamin DESBRUN à Vincent ROUSSELOT, Daniel MOUCHETANT à Claire LAPEYRONIE, Martine CŒUR à Philippe GAMARD, Véronique HERBÉ à Bernard JULIER,

Absent : Fred MALHER

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

Objet : PFAC – Précisions sur le mode de calcul.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L. 1331-7 et L. 1331-7-1,
Vu la délibération n°145-9/2019 du conseil communautaire du 16 décembre 2019 fixant les tarifs de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif,
Vu la délibération n° 46/2020 du conseil communautaire du 8 juin 2020 instaurant la PFAC « assimilés domestiques »,
Considérant qu'il est nécessaire d'apporter une modification de terme aux deux délibérations précitées et d'introduire un forfait pour les habitations qui se raccordent suite à la mise en place du réseau d'assainissement,

Considérant que cette question a été présentée au Conseil d'exploitation en date du 16/09/2020,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de remplacer le terme « bâtiment » par « logement ou activité » dans les délibérations n°145-9/2019 du 16 décembre 2019 et n°46/2020 du 8 juin 2020 ;
- d'ajouter aux tarifs existants, un tarif minoré s'élevant à 1000 € pour le raccordement au réseau d'eaux usées de maisons ou immeubles auparavant équipés d'une installation d'assainissement non collectif ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 12 octobre 2020.

Le Président
Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le*

10/10/2020 10:10:10

